

Siège social : 83, rue Berbisey.
21000 Dijon.

Numéro d'enregistrement
d'organisme de formation :

N°52 44 054 1844

Portable : 06 32 20 21 80

Mail : gilles.garby@ikos-consultant.fr

VOYAGE D'ÉTUDE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette formation en matière d'architecture, d'urbanisme et de développement durable est réalisée sous la forme d'un voyage d'étude. Les approches des projets et des territoires sont ainsi communiquées in situ et bien souvent avec leurs auteurs. Elles invitent à la réflexion sur les méthodes et le sens des initiatives qui sont prises au regard de leurs contextes.

C'est l'analyse de réalisations exemplaires du Vorarlberg en Autriche ou de Zurich en Suisse, ou encore dans les éco quartiers de Fribourg en Allemagne, qui permet de saisir l'intérêt culturel et technique de la conception des ouvrages et des labels qui font référence en Europe aujourd'hui et plus récemment en France avec le label BBC Effinergie. Au programme, l'approche comparée des conceptions, solutions techniques et labels adoptés en Autriche et en France.

Les études de cas et visites donnent lieu à la présentation des objectifs qualitatifs, économiques et quantitatifs recherchés, de la justification des choix, des processus de fabrication et de mise en œuvre, des problèmes rencontrés et du rôle de chacun des acteurs.

Un carnet présentant les projets étudiés et les informations utiles à la compréhension des méthodes et des résultats est remis à chaque participant.

Gilles GARBY

BÂTIMENTS BOIS BASSE CONSOMMATION, URBANISME ET ENVIRONNEMENT À FRIBOURG ET DANS LE VORARLBERG

PROGRAMME DU **19 AU 22 MARS 2009**



JEUDI 19 MARS 2009

FRIBOURG



10h00	Rendez-vous à la gare de l'Est.
10h24	Départ du TGV. Déjeuner dans le train : plateau repas.
12h43	Arrivée à la gare de Strasbourg.
13h00	Départ pour Fribourg.
14h30	Arrivée à Fribourg.
14h30/17h00	Visite du quartier Vauban et étude de cas avec l'architecte Mickael Gies.
17h30/18h30	Visite du quartier de Rieselfeld.
19h30	Installation à votre hôtel.
20h15	Dîner et nuit à l'hôtel Best Western à Fribourg.

VENDREDI 20 MARS 2009

VORARLBERG



7h00
11h00
12h30/14h00
14h30/16h00

16h30/18h00
18h30
19h00/20h30

20h45

Départ en direction du Vorarlberg.
Visite du centre communal de Ludesch avec le maire de Ludesch.
Déjeuner à Ludesch.
Visite du collège de Klaus (label Habitat Passif) – 2003.
Architectes : Dietrich et Unterrainer.
Visite d'une maison individuelle passive avec l'architecte Christoph Kalb (sous réserve).
Arrivée à l'hôtel Martinspark situé à Dornbirn.
Architectes : Baumschlager + Eberle, Lochau.
Conférence débat sur l'habitat passif, les labels et les méthodes d'évaluation des bâtiments écologiques dans le Vorarlberg et en France avec la participation d'un représentant de l'Institut de l'Energie du Vorarlberg et de Gilles Garby (Ikos consultant).
Dîner à l'hôtel.

SAMEDI 21 MARS 2009

VORARLBERG



9h15
10h00/10h30

11h00/12h30

12h30/14h00
15h00/16h00

16h30/18h30

19h00

Départ de l'hôtel.
Visite de l'école à Doren. 2006
Architecte : Cukrowicz Johann Giselbrecht.
Visite du Musée de la Femme et de la caserne des pompiers à Hittisau.
Architecte : Cuckrowicz Nachbaur (2000).
Déjeuner dans le gasthof Krone à Hittisau.
Rénovation : Architecte Bernardo Bader (2008).
Visite du Centre communal de Blons (2005 et 2006) avec le maire de Blons.
Architectes : Johannes Kaufmann et Bruno Spagolla.
Visite de Zwischenwasser : chapelle en terre, salle de musique
Architectes : Marte.marte.
Visite des maisons solaires
Architecte : W. Unterrainer.
Visite et rencontre avec le maire.
Dîner à Röthis au restaurant Weinhaus Stöger.
Architecte : Reinhard Drexel (2002).
Nuit à l'hôtel Martinspark à Dornbirn.



DIMANCHE 22 MARS 2009

VORARLBERG – ZURICH



9h30
10h00/11h00

11h00
11h30/11h50

12h30/13h30

14h02
18h34

Départ de l'hôtel.
Visite du Kunsthaus de Bregenz (1998).
Architecte : Peter Zumthor.
Départ pour Zurich.
Visite de la passerelle sur le Rhin à Höchst.
Architecte : Hermann Kaufmann, ingénieur Konrad Merz.
Déjeuner à Zurich
Visite d'une maison de quartier dans le quartier Aussersihl à Zurich.
Architectes : EM2N
Départ de la gare de Zurich.
Arrivée à Paris Gare de l'Est.

19 AU 22 MARS 2009

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant
le lundi 19 janvier 2009.

Nom* _____ Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E.mail _____

ACCOMPAGNÉ(E) DE

Nom* _____ Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E.mail _____

Je confirme mon inscription au voyage d'études et formation professionnelle :

- Prix par personne en chambre individuelle 1582.16 € x personne(s) = €
 - Prix par personnes en chambre double 1485.16 € x personne(s) = €
 - Assurance annulation 3 % du montant total (facultative) payable à l'inscription = €
- PRIX TOTAL DE LA FORMATION-VOYAGE D'ÉTUDE = €**

• Montant HT de la formation professionnelle : 608,97 €

• TVA récupérable sur la formation professionnelle : 119,37€

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de 30% du montant total. **Chèque à établir à l'ordre de TEMOS.**

Téléchargement du programme possible sur le site internet : www.temos.fr

Je souhaite recevoir une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis

Enfin, je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation au dos et les accepte toutes.

Fait à _____ le _____ Signature

Le solde est à retourner impérativement avant le 19 janvier 2009 à l'agence TEMOS :

28, rue Morice 92110 CLICHY - Tél : 01 74 70 43 50 / Fax : 01 47 56 97 25 - Email : almorlet@temos.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 30 % si l'annulation intervient entre la date d'inscription et le 19 janvier 2008.
- 60 % si l'annulation intervient entre le 20 janvier et le 19 février 2008.
- 80% si l'annulation intervient entre le 20 février et le 7 mars 2008.
- 100% si l'annulation intervient entre le 8 mars et la date du départ.

IKOS a confié l'organisation matérielle de ce voyage à l'Agence TEMOS (licence n° LI 092050016)

* Bien préciser le nom qui figure sur votre pièce d'identité présentée et vérifier sa validité.



19 AU 22 MARS 2009

PRIX ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce prix comprend les prestations des 2 sociétés partenaires, coorganisatrices du voyage d'études et de formation professionnelle organisés d'une part, pour le volet formation par la société IKOS Consultant, et d'autre part pour le voyage par l'agence TEMOS.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur du papier à entête, au moins un mois avant la date de début de stage, à TEMOS – 28 rue Morice – 92110 CLICHY - Tél. : 01 74 70 43 50 - Fax. : 01 47 56 97 25 – Email : almorlet@temos.fr .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement de 30% du montant total correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

A. CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ IKOS CONSULTANT

1 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'une facture et d'un devis sur demande.

À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation...).

2 - Prix de la formation

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites Internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.

La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IKOS Consultant.

Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

3 - Prise en charge par les fonds d'assurance formation

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre fonds d'assurance formation qui peut le cas échéant prendre en charge cette formation qui concerne le vaste champs du développement durable et se déroule exclusivement à l'étranger.

En tout état de cause, si la demande de prise en charge exprimée par le stagiaire est refusée pour un motif quelconque, les frais de l'action de formation et leurs règlements incombent au stagiaire ou à l'administration.

4 - Modalités de paiement

Elles sont précisées dans la convention de formation et, dans le bulletin d'inscription.

5 - Report / Annulation

Du fait de IKOS Consultant :

IKOS Consultant se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, IKOS Consultant reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes individuelles d'annulation sont prises en compte selon les conditions précisées dans le bulletin d'inscription. IKOS Consultant, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

6 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IKOS Consultant et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Dijon.

Organisateur de la formation : IKOS consultant - Siège social - 83, rue Berbisey - 21 Dijon. SARL au capital de 2000 €. N°SIRET : 490 502 04400012. Code APE : 742 A. TVA intracommunautaire : FR 38 393 345 905 N° d'enregistrement d'organisme de formation : N°52 44 05418 44

B. CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS DE L'AGENCE DE VOYAGE TEMOS

1. Le transport ferroviaire : PARIS / STRASBOURG et ZURICH / PARIS en TGV 2^{ème} classe .

2. Le transport terrestre : un autocar à disposition selon programme.

3. L'hébergement : 1 nuit à l'hôtel Best Western à Fribourg (petit déjeuner incl.) (Allemagne). 2 nuits à l'hôtel Martinspark à Dornbirn (petits déjeuners inclus)

4. Le programme de visites sous réserve de modifications.

5. Les repas mentionnés au programme : 4 déjeuners et 3 dîners.

6. L'assurance rapatriement, bagages, 1 % du montant total.

PRIX CALCULÉS SUR LA BASE MINIMUM DE 30 PARTICIPANTS

Ce prix ne comprend pas :

1. Les boissons lors des déjeuners.
2. L'assurance annulation.représentant 3 % du montant total.
3. Les dépenses personnelles.

Demandes individuelles

Ce forfait, négocié dans le cadre de « tarifs groupes », ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du passager. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne pourra par conséquent donner lieu à aucun remboursement.

Modifications de programme ou de prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure ou dans le souci d'accroître l'intérêt du voyage. Les prix sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition a été négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens et taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients ont été fixées par l'arrêté ministériel du 14 juin 1982 (publié au Journal Officiel du 27 octobre 1982). Vous pouvez les consulter sur simple demande auprès de notre agence. L'achat d'un voyage implique l'adhésion totale aux présentes conditions de vente ainsi qu'aux conditions de participation.

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution des prestations de l'agence de voyage TEMOS, le participant s'engage à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Organisateur du voyage : TEMOS - Licence d'Etat n° LI 092050016 - Garantie financière A.P.S - RCS GENERALI France, police GAN n°186122626